

Commune de Pfulgriesheim



## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2023

Membres présents : M. André JACOB, Maire, Monsieur Claude AFFOLTER, Monsieur Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, Mme Elodie ROTH épouse GAST.

Absents excusés : Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, M. Paul LOSSEL et M. Alexandre FRIESS, conseillers municipaux

En l'absence de Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, Mme Elodie ROTH épouse GAST assurera les fonctions de secrétaire de la séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Les comptes rendus des séances des 28 août, 9 octobre et 27 octobre 2023 sont approuvés.

### TRAVAUX EN COURS

#### Restructuration de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel en local associatif de proximité

M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la société MONSCHIN de Griesheim-sur-Souffel a posé la cuisine du futur espace associatif. La réception du chantier est prévue le mercredi 29 novembre 2023. Le Maire propose à l'assemblée de visiter les locaux le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 aux alentours de 19 h, avant la séance du conseil municipal prévue à 20 h en Mairie.

Des traces d'humidité sont apparues au sous-sol au droit de la descente de gouttière des eaux pluviales. Il conviendra de faire vérifier l'intégrité de la conduite, au besoin avec un passage de caméra.

Pour mémoire, le lot carrelage a été supprimé au marché, suite au remplacement du revêtement de sol carrelé du RDC par un sol stratifié intégré au lot 12 peinture intérieure. De ce fait, un devis d'un montant de 1 180.80 € TTC a été signé avec la société SCE Carrelage de Strasbourg pour la pose d'un carrelage mural et de sol dans les toilettes PMR.

Le Maire présente un projet d'insertion de mobilier dans les locaux de l'espace associatif, comprenant quatre tables de 1.60 m par 0.80 m, deux tables en demi-lune de 1.40 m par 0.70 m et trois modèles de chaises (avec une coque en polypro, avec un dossier en polypro perforé et une assise rembourrée tapissée, avec un dossier en polypro perforé et une assise rembourrée recouverte de simili-cuir). Le modèle avec la coque en polypro est proposé en démonstration à l'assemblée. Après discussions, le conseil municipal opte pour le mobilier présenté avec un lot de 22 chaises avec une coque en polypro pour un montant total de 7 869.65 € TTC à commander à la société Techno Buro de Dupigheim.

#### PROJETS NEFLE « NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE »

Ce point a déjà été abordé en séance du 9 octobre dernier (cf PV). La Directrice de l'école maternelle a présenté un chiffrage des équipements nécessaires pour la création d'un atelier peinture dans le hall de l'école maternelle et d'installations extérieures dans la cour (mur à eau, table d'expérimentation...) pour un montant estimatif de 16 355 € TTC dont 10 380 € ont été validés par les services de l'Inspection Académique dans le cadre du projet NEFLE, en commission du 4 octobre dernier. A ce stade, il convient d'attendre le protocole des services académiques avant de passer les commandes.

Le Maire signale que les stores extérieurs ont été installés sur le bâtiment de la nouvelle école maternelle.

Dans le cadre du projet NEFLE, la Directrice de l'école élémentaire a également déposé un projet chiffré pour l'installation de jardinières en bois et d'une banquette tour d'arbre dans la cour. Le Maire estime qu'il faudra restructurer la cour de l'école élémentaire pour y aménager des coins ombragés et ludiques. Le projet NEFLE de l'école élémentaire sera examiné par les services académiques en commission du 6 décembre prochain.

Pour rappel, une subvention de 300 € a été inscrite pour le cadeau de Noël des enfants de l'école maternelle et une autre de 450 € pour la sortie cinéma de Noël des enfants de l'école élémentaire par délibération du 10 février 2023. Ces subventions seront versées dans les meilleurs délais sur les comptes des coopératives scolaires.

#### Demande de subvention auprès de l'Etat – au titre de la DETR 2024 et du Fonds vert 2024 – pour le projet de rénovation de l'éclairage public portant sur l'élimination du parc résiduel des luminaires au sodium

Pour mémoire : En 2019, une première opération de rénovation de l'éclairage public dans la commune d'un montant de 43 429 € HT avait pu bénéficier d'une aide financière de l'Etat de 7 500 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'élimination des luminaires « boule ».

A ce jour, il reste 97 points lumineux avec des lampes au sodium pour lesquels la transition vers un luminaire LED pourrait être envisagée, conformément au devis de 98 372.50 € HT, soit 118 047 € TTC de la société S2EI de Niederhausbergen. Le devis inclut la pose en pied de mât d'un variateur d'intensité lumineuse qui pourra être réglé manuellement en vue de faire des économies d'énergie.

Dans le cadre de la campagne 2024, la commune pourrait solliciter des subventions au titre de la DETR du Fonds vert pour cette nouvelle opération de rénovation de l'éclairage public. Ce point est validé par délibération prise à l'unanimité.

Dans les délibérations prises à cet effet, le plan de financement présenté au titre de la DETR intègre une subvention de 30 % du coût HT des travaux de remplacement des 97 luminaires existants, soit 29 500 € et de 70 % au titre du Fonds vert, soit 68 860 €.

#### Nomination d'un estimateur des dégâts de gibier

Suite à la relocation de la chasse communale avec le bailleur sortant, M. Simon TARNEAUD, pour une nouvelle période de 9 ans, du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer réglementairement un estimateur des dégâts de gibier pour la durée du nouveau bail de chasse.

Cette nomination doit se faire en accord avec le chasseur et a pu objet de régler les litiges dus aux dégâts causés par le gibier rouge (lièvre, cerfs, chevreuil, faisans...) sur les parcelles agricoles. Il existe dans ce domaine, deux procédures d'indemnisation distinctes en ce qui concerne les dégâts de gibier sur les parcelles agricoles. Les dégâts causés par les sangliers sont pris en charge par le Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers du Bas-Rhin auquel le chasseur cotise. Ceux causés par le gibier rouge sont supportés par le locataire de chasse au terme d'une expertise sur le terrain donnant lieu à un procès-verbal établi par l'estimateur des dégâts de gibier.

Le Maire propose la candidature de M. Pierre ACKER, expert agricole, domicilié 55 rue Principale à 67170 BILWISHEIM en qualité d'estimateur des dégâts de gibier rouge pendant toute la durée du bail de chasse 2024 à 2033. Ce point est adopté par délibération à l'unanimité.

#### Déclarations d'intention d'aliéner

Deux déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues en Mairie comme suit :

- la première, en date du 26 octobre 2023, portant sur le terrain bâti au 1 rue de Truchtersheim,
- la seconde, en date du 2 novembre 2023, portant sur le terrain bâti au 4 rue des Acacias.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

#### Vente de Noël et collecte de la Banque alimentaire le samedi 25 novembre 2023

Un tract informatif présenté par le Maire sera distribué dans chaque foyer du village. Il rappelle la traditionnelle vente des couronnes de l'Avent organisée par l'association S'naj un Baschtel Steble et la collecte de denrées alimentaires au profit de la Banque alimentaire du Bas-Rhin le samedi 25 novembre 2023 en Mairie. Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire et Mme Marie-Madeleine MARTIN, conseillère municipale, tiendront le point de collecte au profit de la Banque alimentaire.

Le Maire commente le point consacré à la réorganisation du réseau des chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier sur les communes du Pfulgriesheim, Pfettisheim, Lampertheim et Schnersheim. Les agriculteurs sont entrés en possession de leurs nouvelles parcelles agricoles au mois de novembre. Sur le ban communal, cela se traduit concrètement par des chemins existants « labourés » qui n'existent plus. D'autres chemins vont être créés et aménagés en 2024 pour assurer une desserte cohérente du nouveau plan parcellaire issu de la procédure d'aménagement foncier. En attendant, des pancartes vont être mises en place à titre provisoire pour indiquer l'emprise de ces nouveaux chemins.

#### Repas de Noël des aînés

Pour mémoire, le repas de Noël des aînés aura lieu le dimanche 10 décembre à la salle des fêtes, à midi. Le menu a été arrêté et sera confectionné par la Ferme de Louise à Hohengoeft. Des animations musicales et théâtrales viendront agrémenter l'après-midi.

#### Commerçants ambulants

Trois demandes émanant de commerçants ambulants sont portées à l'attention du conseil municipal. Les deux premières portent sur l'installation d'un point de vente de fleurs dans une armoire réfrigérée et d'un distributeur à pizzas fraîches et artisanales. La troisième émane du vendeur de poulets rôtis qui souhaite conserver son emplacement de stationnement actuel sur le parking de l'ancien Crédit Mutuel.

Pour mémoire, les commerçants ambulants stationnent leur Food Truck Place du Charron, à l'exception de la camionnette du boucher de Saessolsheim installée sur la place de la Mairie, le jeudi après-midi de 16 h 30 à 18 h 30. L'emplacement le plus recherché, car le plus visible et le plus passant, est celui situé au croisement des rues Principale et d'Offenheim, sur le parking de l'ancien Crédit Mutuel. Or, les travaux de restructuration de l'ancien Crédit Mutuel en espace associatif seront bientôt réceptionnés et le parking actuel embelli avec du pavage et des espaces verts. Dans ces conditions, pour préserver le site réaménagé, le vendeur de poulets rôtis devra déplacer son Food Truck Place du Charron au choix le lundi soir ou le mardi soir. Un courrier lui sera adressé dans ce sens après l'achèvement des travaux de réaménagement du parking de l'ancien Crédit Mutuel.

En ce qui concerne les nouvelles demandes relatives à l'installation d'armoires de distribution de fleurs ou de pizzas, il ne sera pas donné de suite favorable en l'absence d'espace public sécurisé, bien situé et facilement accessible pour la clientèle.

Il serait judicieux de faire réaliser un marquage au sol de l'emplacement dédié aux Food Trucks Place du Charron afin d'éviter que les commerçants ambulants ne stationnent leur véhicule devant les cours de ferme, empêchant ainsi l'accès aux propriétés.

#### Point d'information sur le lotissement du Meyeracker

Les fouilles archéologiques sont actuellement menées, sur le site du futur lotissement à aménager au lieu-dit Meyeracker, et devraient durer jusqu'au mois de février 2024. Le Maire propose de rappeler aux personnes intéressées par l'achat d'un terrain à bâtir, d'une maison en bande ou d'un logement, d'envoyer leur demande en Mairie ou de mettre à jour leur inscription sur la liste d'attente ouverte au secrétariat de Mairie. Un rappel sera fait à ce sujet dans le BIC de Noël.

#### Divers

##### Bulletin d'information communal de Noël

L'interrogation porte sur la couverture du prochain BIC. Les sapins de la Place de la Mairie décorés par les enfants des écoles pourraient faire la une du BIC de Noël.

##### Fléchage « accueil périscolaire »

M. Gérard DURINGER estime qu'il faudrait mettre en place une signalétique « accueil périscolaire » aux abords du parking de la salle des fêtes et au carrefour entre la rue Principale et la rue d'Offenheim. Ce fléchage s'adresse aux parents des enfants non domiciliés dans la commune qui sont accueillis au périscolaire de Pfulgriesheim le mercredi depuis la rentrée scolaire 2023.

##### Ecole maternelle et accueil périscolaire « »

Le nouveau groupe scolaire « école maternelle-périscolaire » n'a pas encore de dénomination officielle. La Directrice de l'école maternelle a lancé l'idée auprès des enfants et soumettra des propositions au Maire. A suivre...



### Taille et élagage des arbres

Suite à la dernière séance du 9 octobre, un devis d'un montant de 6 480 € TTC pour des travaux d'élagage et de coupe à faire rue Principale en direction de Pfettisheim et de Griesheim-sur-Souffel, rue de Griesheim et au 5 rue de Truchtersheim (cèdre à élaguer ou à abattre) a été reçu. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

### **TOUR DE TABLE**

M. Claude AFFOLTER informe l'assemblée que le panneau directionnel « Pfulgriesheim » posé pour le compte de la Collectivité Européenne d'Alsace au carrefour rue Principale-rue de Griesheim a été occulté et sera remplacé par le panneau adéquat « Pfettisheim ».

M. Sébastien DURST signale que les enrobés autour du lampadaire accidenté et remplacé dans la rue du Gymnase n'ont toujours pas été posés. La société S2EI qui a effectué les travaux en sera informée.

Mme Corinne ZEISSLOFF signale que le marquage au sol sur le parking de la salle des fêtes n'a toujours pas été effectué.

Mme Elodie ROTH relève que deux lampadaires sont en panne, devant l'école élémentaire rue des Prés et devant le presbytère au 16 rue Principale. Une demande d'intervention sera faite auprès de la société S2EI.

M. Gérard DURINGER présente le devis de la Société S2EI pour la pose et la dépose des trois traversées de rue, illuminant les entrées d'agglomération, rue de Lampertheim, rue d'Offenheim et rue Principale vers Pfettisheim.

La séance se termine à 22 h 40.